



DIPE/25-1051-945 du 23/06/2025

APPEL A CANDIDATURES : ENSEIGNANT COORDONNATEUR DE DISPOSITIF RELAIS

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré s/c de Madame, Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : Mme LAURENT, référente départementale décrochage scolaire des Bouches du Rhône - Tel : 04 91 99 66 73 - mail : sylvie.laurent1@ac-aix-marseille.fr

Trois postes d'enseignants coordonnateurs départementaux de dispositif relais (département des Bouches du Rhône) sont à pourvoir à la rentrée 2025 :

- 1- CLG FRÉDÉRIC MISTRAL, ARLES (0131609D)
- 2- CLG GYPTIS, MARSEILLE 9^{ème} (0132310R)
- 3- CLG MARCEL PAGNOL, MARTIGUES (0132208E)

Les dispositifs relais ont vocation à accueillir, accompagner et former des élèves en situation de décrochage scolaire et manquant de repères sociaux.

Ces postes sont ouverts aux enseignants du 2nd degré de préférence titulaires du CAPPEI ou équivalent.

Vous trouverez en annexe les fiches de poste ainsi que les modalités de candidature, d'affectation et d'exercice.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Anne ACLOQUE, Directrice des Relations et des Ressources Humaines

ENSEIGNANT- COORDONNATEUR DE L'ATELIER RELAIS FREDERIC MISTRAL	
TEXTES DE REFERENCE	• Circulaire du 30-08-2021 relative à la mise en œuvre des dispositifs relais dans l'académie d'Aix-Marseille à la rentrée 2021, BA No 899 du 30-08-2021. • Circulaire du 19-02-2021 relative aux dispositifs relais- ateliers, classes et internats : schéma académique et pilotage.
CADRE GENERAL	Les dispositifs relais ont vocation à accueillir, accompagner et former des élèves en situation de décrochage scolaire et manquant de repères sociaux. Réponses alternatives à l'absentéisme et à la rupture scolaire, ils offrent un champ de réflexion et d'actions privilégiées en stimulant les solidarités entre les acteurs autour d'un cadre éducatif et pédagogique cohérent.
DESCRIPTION DU POSTE	• Poste à pourvoir au 01-09-2025. • Poste implanté au collège Frédéric Mistral, Arles. Le coordonnateur est placé sous l'autorité du principal. Il travaille en étroite relation avec le référent départemental décrochage scolaire de la DSDEN et les IEN IO. Le dispositif est organisé en trois sessions de huit semaines et accueille des élèves scolarisés dans les établissements de la commune ou du réseau. Le poste exige une grande disponibilité et de l'adaptabilité.
REGIME HORAIRE ET INDEMNITAIRE	<u>Les obligations réglementaires de service</u> sont celles du corps d'origine régies pour le 2nd degré par le décret 2014-941 du 20 août 2014. Le temps de travail est partagé entre des missions de coordination, de conduite de projet et d'enseignement, pour un total de 1607 heures annuelles. <u>Le régime indemnitaire</u> est fixé en fonction du corps et grade d'appartenance. Il comporte généralement : -Une indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE). -Possibilité de PACTE ect....
MISSIONS	• Ecrire un projet pédagogique annuel et le décliner par sessions et le proposer au chef d'établissement • Travailler en étroite collaboration avec l'AED et l'intégrer à l'élaboration du projet pédagogique. • Organiser l'admission des élèves en lien avec les établissements d'origine et recevoir les familles. • Travailler et organiser le partenariat et les interventions avec la Ligue de l'enseignement. • Présenter le fonctionnement de l'atelier relais aux équipes des collèges du réseau. • Organiser les conditions de la nécessaire liaison avec l'équipe pédagogique et éducative de la classe d'origine des élèves admis temporairement en atelier relais. • Coordonner les interventions des intervenants extérieurs au sein de l'atelier relais (enseignants, animateurs, éducateurs...). • Evaluer les progrès des élèves et en rendre compte au collège d'origine (transmission d'évaluations et de bilans périodiques, présence lors des conseils de classe). • Préparer les élèves de 3ème aux examens de fin d'année (CFG, DNB).

	• Elaborer un bilan annuel de fonctionnement de l'atelier relais (il sera remis à l'IA-DASEN) et renseigner les enquêtes départementales, académique et nationale. Le suivi de cohorte sera réalisé avec un soin tout particulier.
FONCTIONS	• Elaborer, mettre en œuvre et évaluer le projet pédagogique, • Assurer des heures d'enseignement et d'encadrement des élèves selon un emploi du temps hebdomadaire défini en amont, • Assurer le relais entre le dispositif et les établissements d'origine des élèves et les différents partenaires. • Assurer le suivi individualisé et l'évaluation des jeunes. • Accompagner les jeunes dans leur projet d'orientation en y associant les familles et en lien étroit avec le CIO et les psychologues de l'éducation nationale.
COMPETENCES	• Connaissance du public adolescent en grande difficulté. • Capacité à concevoir des réponses pertinentes à la diversité des situations de rupture, à mener des actions pédagogiques différenciées et à élaborer des parcours de remédiation personnalisés. • Capacité à s'inscrire dans un travail d'équipe. • Connaissance des mécanismes de l'orientation. • Capacité à représenter institutionnellement et loyalement l'éducation nationale auprès des partenaires, à rendre compte régulièrement auprès de sa hiérarchie directe du travail effectué afin de préserver un partenariat de qualité.
PRE-REQUIS (Diplômes ou expériences)	• Professeur du 2nd degré titulaire ou contractuel, de préférence titulaire du CAPPEI ou équivalence. • Expérience auprès des publics difficiles souhaitée.
MODALITES DE CANDIDATURE	• Lettre de motivation, • Dernier rapport d'inspection ou compte-rendu du rendez-vous de carrière, • CV À adresser à sylvie.laurent1@ac-aix-marseille.fr Retour des candidatures dans les 15 jours suivant la parution du présent appel à candidatures.

ENSEIGNANT- COORDONNATEUR DE LA CLASSE RELAIS GYPTIS	
TEXTES DE REFERENCE	• Circulaire du 30-08-2021 relative à la mise en œuvre des dispositifs relais dans l'académie d'Aix-Marseille à la rentrée 2021, BA No 899 du 30-08-2021. • Circulaire du 19-02-2021 relative aux dispositifs relais- ateliers, classes et internats : schéma académique et pilotage.
CADRE GENERAL	Les dispositifs relais ont vocation à accueillir, accompagner et former des élèves en situation de décrochage scolaire et manquant de repères sociaux. Réponses alternatives à l'absentéisme et à la rupture scolaire, ils offrent un champ de réflexion et d'actions privilégiées en stimulant les solidarités entre les acteurs autour d'un cadre éducatif et pédagogique cohérent.
DESCRIPTION DU POSTE	• Poste à pourvoir au 01-09-2025. • Poste implanté au collège Gypsis, Marseille. Le coordonnateur est placé sous l'autorité du principal. Il travaille en étroite relation avec le référent départemental décrochage scolaire de la DSDEN et les IEN IO. Le dispositif est organisé en trois sessions de huit semaines et accueille des élèves scolarisés dans les établissements de la commune ou du réseau. Le poste exige une grande disponibilité et de l'adaptabilité.
RÉGIME HORAIRE ET INDEMNITAIRE	<u>Les obligations réglementaires de service</u> sont celles du corps d'origine régies pour le 2nd degré par le décret 2014-941 du 20 août 2014. Le temps de travail est partagé entre des missions de coordination, de conduite de projet et d'enseignement, pour un total de 1607 heures annuelles. <u>Le régime indemnitaire</u> est fixé en fonction du corps et grade d'appartenance. Il comporte généralement : -Une indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE). -Possibilité de PACTE ect....
MISSIONS	• Ecrire un projet pédagogique annuel, le décliner par sessions et le proposer au chef d'établissement. • Travailler en étroite collaboration avec l'AED et l'intégrer à l'élaboration du projet pédagogique. • Organiser l'admission des élèves en lien avec les établissements d'origine et recevoir les familles. • Travailler avec l'éducateur PJJ référent, organiser ses interventions hebdomadaires. • Présenter le fonctionnement de la classe relais aux équipes des collèges du réseau. • Organiser les conditions de la nécessaire liaison avec l'équipe pédagogique et éducative de la classe d'origine des élèves admis temporairement en atelier relais. • Coordonner les interventions des intervenants extérieurs au sein de la classe relais (enseignants, animateurs, éducateurs...).

	• Evaluer les progrès des élèves et en rendre compte au collège d'origine (transmission d'évaluations et de bilans périodiques, présence lors des conseils de classe). • Préparer les élèves de 3ème aux examens de fin d'année (CFG, DNB). • Elaborer un bilan annuel de fonctionnement de la classe relais (il sera remis à l'IA-DASEN) et renseigner les enquêtes départementales, académique et nationale. Le suivi de cohorte sera réalisé avec un soin tout particulier.
FONCTIONS	• Elaborer, mettre en œuvre et évaluer le projet pédagogique, • Assurer des heures d'enseignement et d'encadrement des élèves selon un emploi du temps hebdomadaire défini en amont, • Assurer le relais entre le dispositif et les établissements d'origine des élèves et les différents partenaires. • Assurer le suivi individualisé et l'évaluation des jeunes. • Accompagner les jeunes dans leur projet d'orientation en y associant les familles et en lien étroit avec le CIO et les psychologues de l'éducation nationale.
COMPETENCES	• Connaissance du public adolescent en grande difficulté. • Capacité à concevoir des réponses pertinentes à la diversité des situations de rupture, à mener des actions pédagogiques différenciées et à élaborer des parcours de remédiation personnalisés. • Capacité à s'inscrire dans un travail d'équipe. • Connaissance des mécanismes de l'orientation. • Capacité à représenter institutionnellement et loyalement l'éducation nationale auprès des partenaires, à rendre compte régulièrement auprès de sa hiérarchie directe du travail effectué afin de préserver un partenariat de qualité.
PRE-REQUIS (Diplômes ou expériences)	• Professeur du 2nd degré titulaire ou contractuel, de préférence titulaire du CAPPEI ou équivalence. • Expérience auprès des publics difficiles souhaitée.
MODALITES DE CANDIDATURE	• Lettre de motivation, • Dernier rapport d'inspection ou compte-rendu du rendez-vous de carrière, • CV À adresser à sylvie.laurent1@ac-aix-marseille.fr Retour des candidatures dans les 15 jours suivant la parution du présent appel à candidatures.

ENSEIGNANT COORDONNATEUR DE LA CLASSE RELAIS MARCEL PAGNOL

TEXTES DE REFERENCE	• Circulaire du 30-08-2021 relative à la mise en œuvre des dispositifs relais dans l'académie d'Aix-Marseille à la rentrée 2021, BA No 899 du 30-08-2021. • Circulaire du 19-02-2021 relative aux dispositifs relais- ateliers, classes et internats : schéma académique et pilotage.
CADRE GENERAL	Les dispositifs relais ont vocation à accueillir, accompagner et former des élèves en situation de décrochage scolaire et manquant de repères sociaux. Réponses alternatives à l'absentéisme et à la rupture scolaire, ils offrent un champ de réflexion et d'actions privilégiées en stimulant les solidarités entre les acteurs autour d'un cadre éducatif et pédagogique cohérent.
DESCRIPTION DU POSTE	• Poste à pourvoir au 01-09-2025. • Poste implanté au collège Marcel Pagnol, Martigues. Le coordonnateur est placé sous l'autorité du principal. Il travaille en étroite relation avec le référent départemental décrochage scolaire de la DSDEN. Le dispositif est organisé en trois sessions de huit semaines et accueille des élèves scolarisés dans les établissements de la commune ou du réseau. Le poste exige une grande disponibilité et de l'adaptabilité.
REGIME HORAIRE ET INDEMNITAIRE	<u>Les obligations réglementaires de service</u> sont celles du corps d'origine régies pour le 2nd degré par le décret 2014-941 du 20 août 2014. Le temps de travail est partagé entre des missions de coordination, de conduite de projet et d'enseignement, pour un total de 1607 heures annuelles. <u>Le régime indemnitaire</u> est fixé en fonction du corps et grade d'appartenance. Il comporte généralement : -Une indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE). -Possibilité de PACTE ect....
MISSIONS	• Ecrire un projet pédagogique annuel, le décliner par sessions et le proposer au chef d'établissement. • Travailler en étroite collaboration avec l'AED et l'intégrer à l'élaboration du projet pédagogique. • Organiser l'admission des élèves en lien avec les établissements d'origine et recevoir les familles. • Travailler avec l'éducateur PJJ référent, organiser ses interventions hebdomadaires. • Présenter le fonctionnement de la classe relais aux équipes des collèges du réseau. • Organiser les conditions de la nécessaire liaison avec l'équipe pédagogique et éducative de la classe d'origine des élèves admis temporairement en classe relais. • Coordonner les interventions des intervenants extérieurs au sein de la classe relais (enseignants, animateurs, éducateurs...). • Evaluer les progrès des élèves et en rendre compte au collège d'origine (transmission d'évaluations et de bilans périodiques, présence lors des conseils de classe). • Préparer les jeunes aux examens de fin d'année (CFG, DNB).

	• Elaborer un bilan annuel de fonctionnement de la classe relais (il sera remis à l'IA-DASEN) et renseigner les enquêtes départementales, académique et nationale. Le suivi de cohorte sera réalisé avec un soin tout particulier.
FONCTIONS	• Elaborer, mettre en œuvre et évaluer le projet pédagogique, • Assurer des heures d'enseignement et d'encadrement des élèves selon un emploi du temps hebdomadaire défini en amont, • Assurer le relais entre le dispositif et les établissements d'origine des élèves et les différents partenaires. • Assurer le suivi individualisé et l'évaluation des jeunes. • Accompagner les jeunes dans leur projet d'orientation en y associant les familles et en lien étroit avec le CIO et les psychologues de l'éducation nationale.
COMPETENCES	• Connaissance du public adolescent en grande difficulté. • Capacité à concevoir des réponses pertinentes à la diversité des situations de rupture, à mener des actions pédagogiques différenciées et à élaborer des parcours de remédiation personnalisés. • Capacité à s'inscrire dans un travail d'équipe. • Connaissance des mécanismes de l'orientation. • Capacité à représenter institutionnellement et loyalement l'éducation nationale auprès des partenaires, à rendre compte régulièrement auprès de sa hiérarchie directe du travail effectué afin de préserver un partenariat de qualité.
PRE-REQUIS (Diplômes ou expériences)	• Professeur du 2nd degré titulaire ou contractuel, de préférence titulaire du CAPPEI ou équivalence. • Expérience auprès des publics difficiles souhaitée.
MODALITES DE CANDIDATURE	• Lettre de motivation, • Dernier rapport d'inspection ou compte-rendu du rendez-vous de carrière, • CV À adresser à sylvie.laurent1@ac-aix-marseille.fr Retour des candidatures dans les 15 jours suivant la parution du présent appel à candidatures.